

HARO sur la Mutuelle ?

Paris, le 11 Décembre 2013

Selon le Courtier **SIACI SAINT HONORE (VIVINTER)** et notre **Direction**, notre régime de frais de santé (Mutuelle) mis en place du régime au 1^{er} Janvier 2010 par accord collectif signé unanimement par toutes les organisations syndicales représentatives à Teleperformance France en décembre 2009, est déficitaire depuis l'exercice 2011.

Pour maintenir nos garanties actuelles, nous avons dû consentir une augmentation importante de nos cotisations le 1^{er} Janvier dernier de l'ordre de +15%. (soit une augmentation moyenne d'environ 75 euros / an pour les « isolés » ou « famille »).

Suite aux deux dernières réunions de la Commissions de suivi des 17 septembre et 17 octobre derniers, le courtier et la direction nous affirment qu'il va être nécessaire de faire à nouveau un effort important. Cela sous peine de voir partir l'assureur CNP, car le déficit cumulé sur trois exercices 2010 à 2012 atteindrait environ 1,2 millions d'euros. (Cotisations en forte baisse, alors que les prestations ont à peine baissé).

Notre régime serait donc en danger... Or, l'effondrement des cotisations est clairement lié à la baisse importante du nombre des cotisants, par le simple fait que TP a licencié pas loin de 1000 salariés / an depuis la mise en place de ce régime. De plus, la dégradation continue des conditions de travail a généré des arrêts maladie plus nombreux et / ou plus long, donc plus coûteux.

La casse sociale de TP c'est cela aussi.... Devons-nous en payer l'addition pour autant ?

Nous avons eu aussi à déplorer comme pression supplémentaire la résiliation conservatoire de notre régime par l'assureur CNP, rendant ainsi les choses encore plus incertaines.

C'est dans ce contexte difficile que se sont ouvertes le 3 décembre, des négociations pour revoir notre régime de frais de santé. Le courtier nous propose les axes et actions suivants :

1. Aménagement des garanties Hospitalisation, Dentaire, Optique et Forfait Maternité.
2. Mise en place d'un réseau de santé « Santé Clair » pour l'optique pour encadrer les coûts (A savoir, le tiers payant optique sera valable sur ce seul réseau).
3. Augmentation obligatoire des cotisations pour tenir compte de l'évolution législative sur la portabilité de la mutuelle (ANI) selon les assurances (+6% pour CNP ou +7% pour AG2R).
4. Augmentation plus importantes selon les assurances (+18% pour CNP ou +10% pour AG2R) si maintien des garanties actuelles.

Plusieurs remarques :

A / Si nous pouvons accepter quelques aménagements minimes de nos garanties, toucher au dentaire, voire à l'optique, après que nous ayons déjà consenti à une augmentation substantielle cette année, n'est pas acceptable !!!

B/ La mise en place d'un réseau de santé pour encadrer le poste de l'optique peut partir d'un bon sentiment, mais pourquoi s'attaquer au tiers payant en le rendant plus restrictif et exclusif à ce réseau « santé clair ». Avons-nous la garantie que ce réseau couvrira efficacement tous les bénéficiaires ? Cela reste très incertain, d'autant que ce réseau ne regroupe que 2000 opticiens en France. (*pour rappel, Selon les chiffres communiqués par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), la France (Métropole + DOM) comptait 23 675 opticiens au 1er janvier 2011. Cela représente une augmentation de +12,4% par rapport au 1er janvier 2010.*)

C/ Nous subissons les premiers effets néfastes de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 janvier 2013 sur « La Sécurisation de l'Emploi », signé par la CFE/CGC, la CFDT et la CFTC.

Cet accord permet l'extension de la durée de la portabilité mutuelle de 9 mois à 12 mois pour les salariés quittant une entreprise. Ils pourront garder le bénéfice de leur mutuelle, la seule différence c'est que celles et ceux qui cotiseront, qui payeront pour celles et ceux qui sont licenciés-es !!!

Nous estimons que seul TP doit passer à la caisse, car c'est notre direction qui licencie à tour de bras sans discernement qui est seule responsable de la casse sociale et de la souffrance au travail !

D/ Rappelons enfin que dans le monde de la protection sociale via les assurances, il n'existe pas de garantie de tarifs qui resteraient linéaires à souhait. La finance a un appétit insatiable et exige toujours plus de profits !

C'est pourquoi que nous souhaitons à moyen terme un nouvel appel d'offre pour mettre dans le jeu de véritables « mutuelles » moins imprégnées par des motivations de rentabilité à tout prix. Par ailleurs, le choix AG2R, qui est notre client à Bordeaux pourrait aussi être une forme de « conflit d'intérêts », même si ses propositions semblent plus intéressantes.

Dans le cadre des négociations, voici les propositions qui ont été faites selon plusieurs critères, choix de l'assureur, maintien des garanties actuelles ou pas, mise en place ou pas du réseau « Santé Clair » :

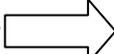
1- Assureur CNP, maintien des garanties actuelles, + 24 % d'augmentation de la cotisation (18+ 6 effort ANI)

2- Assureur CNP, avec aménagement des garanties Hospitalisation, Dentaire, Optique et Forfait maternité + réseau Santé Clair au 1 janvier 2014, + 15% d'augmentation de la cotisation (9+ 6 effort ANI).

3- Assureur AG2R, maintien des garanties actuelles, + 17 % d'augmentation de la cotisation (10 + 7 effort ANI).

4- Assureur AG2R, avec aménagement des garanties Hospitalisation, Dentaire, Optique et Forfait maternité + réseau Santé Clair, + 3,5% d'augmentation au 1 juillet 2014 et deuxième augmentation au 1 janvier 2015 de 3,5% minimum.(7% comme effort ANI en deux fois 3.5%).

5- Assureur AG2R, maintien des garanties sur le dentaire, avec aménagement des garanties Hospitalisation, Optique et Forfait maternité + réseau Santé Clair au 1^{er} Janvier 2013 (rétroactivement), + 3,5% d'augmentation au 1 juillet 2014 et deuxième augmentation au 1 janvier 2015 de 3,5% minimum.(7% comme effort ANI en deux fois 3.5%)

Nous souhaitons vous consulter, quel serait votre choix entre les 5 propositions 

A SUD, nous préconisons :

- ASSUREUR AG2R CAR C'EST LA PROPOSITION LA MOINS INFLATIONNISTE.
- CHOIX 3 OU 5 AVEC PRISE EN CHARGE DE L'EFFORT DECOULANT DE L'ANI PAR LA DIRECTION.

La prochaine réunion de négociation aura lieu le 13 Décembre à 14h.

La consultation est ouverte jusqu'au 16 Décembre à 18h, Merci de remettre vos retours aux représentant-es SUD.

SUD A TELEPERFORMANCE FRANCE

SITE INTERNET : [HTTP://WWW.SUDTELEPERFORMANCE.COM](http://www.sudteleperformance.com)

Issam BAOUAFI (DS Central) Tél : 06 84 93 63 69

Gaylor DUVAL (DS Central Adjoint) : 06 10 17 59 18